

1^{ère} Réunion Spécialisée sur le trafic et l'exploitation des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre

Yamoussoukro, du 8-10 janvier 2002

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Du 8 au 10 janvier 2002, s'est tenue à la Fondation internationale Félix HOUPHOUET BOIGNY, à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), la "Première Réunion spécialisée sur le trafic des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre" co-organisée par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Secrétariat Général de l'Organisation Internationale de la Police Criminelle (OIPC-Interpol).

La rencontre était placée sous le Haut patronage et la présence effective de **SEM. Laurent GBAGBO, Président de la République de Côte d'Ivoire.**

Ont pris part à cette importante rencontre 158 participants dont les Ministres de la République du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, en charge de la protection des enfants, des représentants des gouvernements des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, du Secrétaire Général de l'OIPC-Interpol (Lyon), des représentants de l'UNICEF, du BIT/IPEC, du PNUCID, de l'OIM-Dakar, de l'OUA, de la CEMAC, de la GTZ, de la coopération italienne et française, des ONG et du Comité National de lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants.

L'ouverture des travaux a eu lieu dans la matinée du mardi 8 janvier 2002, sous la présidence du Chef de l'Etat ivoirien. La cérémonie d'ouverture, qui a commencé à 12 heures 20 minutes a été marquée par cinq allocutions, présentées successivement par le Maire de Yamoussoukro, le Représentant d'OIPC-Interpol, la Représentante résidente de l'UNICEF Côte

d'Ivoire, par la Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, et par le Président de la République de Côte d'Ivoire.

Pour Monsieur **Gnrangbé KOUAKOU, Maire de la ville de Yamoussoukro**, sa cité est, dans son ensemble solidaire de l'esprit de la réunion. Il soutient que le trafic des enfants est en lui même un crime aux causes multiples qu'il faut combattre solidairement. Il propose une recherche de solutions globales qui mettent en synergie tous les partenaires impliqués dans la lutte contre le Trafic et l'Exploitation des Enfants.

La seconde allocution a été prononcée par Monsieur **Patrice TOURE DISSO, Représentant de l'OIPC-INTERPOL**. Après s'être réjoui de la volonté du gouvernement ivoirien d'organiser cette première réunion spécialisée sur le Trafic des enfants, il a fait une présentation de son organisation, de ses domaines d'intervention, puis des limites qui sont malheureusement les siennes en présence des questions de politique intérieure de chaque Etat et de culture de chaque peuple.

Pour lui, le Trafic des Enfants est un crime qui met en danger la vie ou le développement social de l'enfant, et commande une lutte contre ses auteurs et ses bénéficiaires. Interpol poursuivant tous les acteurs du trafic d'enfants, il faudrait améliorer son système d'échange d'informations existant dans toutes les régions de l'Afrique. Selon M. TOURE, la 1^{ère} réunion spécialisée est déjà un début de renforcement de la coopération inter-états nécessaire à une lutte efficace contre le trafic des enfants.

Madame **Georgette AITHNARD, Représentante Résidente de l'UNICEF Côte d'Ivoire**, a indiqué que la présence du Président de la République est l'expression de la volonté politique de l'Etat de Côte d'Ivoire de lutter contre le trafic des enfants. Rappelant les différentes rencontres de Cotonou (Bénin), de Libreville (Gabon), de Yokohama (Japon) et celle de Yamoussoukro, elle a montré que l'UNICEF par son mandat a été et continue d'être le défenseur des enfants. Pour elle,

l'UNICEF est aujourd'hui disposée à appuyer les actions qui visent la lutte contre le trafic des enfants. A cet effet, l'UNICEF se propose au cours de l'année 2002 de conduire une étude dans 8 pays. Mais, elle pense qu'il faut des actions concrètes qui mettent à contribution les parents et les enfants en tant qu'acteurs des dispositifs du trafic des enfants. Elle a terminé son allocution en lançant un appel à la ratification et à l'application des protocoles additionnels sur la Convention Des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant ; car selon elle, les enfants comptent sur nous et nous n'avons pas le droit de les décevoir.

La quatrième allocution a été présentée par **Madame Henriette LAGOU, Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant de la République de Côte d'Ivoire**. Après s'être honorée d'organiser la 1^{ère} réunion spécialisée sur le trafic et l'exploitation des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre, la Ministre ivoirienne a situé le contexte du trafic des enfants en Côte d'Ivoire. En Côte d'Ivoire, a-t-elle affirmé, le trafic des enfants est sévèrement réprimé. Les accusations portées contre son pays ne sont donc pas fondées, car le travail dans les exploitations agricoles est très harassant et ne saurait être confié aux enfants, victimes des trafiquants. Elle a ensuite rappelé les mesures prises aux plans national et international pour lutter contre le trafic et l'exploitation des enfants. Madame la Ministre estime que, les assises de Yamoussoukro doivent aider son pays et les autres pays concernés à mieux s'organiser et à mettre en place des dispositifs idoines de la lutte contre ce phénomène.

Prenant la parole en dernier lieu, **SEM Laurent GBAGBO, Président de la République de Côte d'Ivoire**, a présenté ses vœux de l'an 2002, aux délégations présentes. Il a souligné que cette rencontre confirme la volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire, de condamner le trafic des enfants. Pour lui, la Côte d'Ivoire reste attachée aux principes de la libre circulation des biens et des personnes en Afrique. Cependant, en référence au

nombre toujours croissant d'enfants rapatriés dans leurs pays d'origine, le Chef d'Etat ivoirien pense que toute personne dont la culpabilité sera établie fera l'objet d'une sévère condamnation. Il a invité les experts à distinguer le travail éducatif, entrant dans un processus de socialisation, du travail avilissant des enfants, qui doit être condamné. Pour le Président de la République, les enfants concernés par la problématique du trafic sont ceux qui sont exploités sous toutes les formes, loin de leur pays d'origine. Ainsi, dans un rappel historique des mouvements migratoires à la faveur du travail obligatoire avant les indépendances, il a affirmé que la lutte contre le trafic des enfants pose préalablement la question de la lutte contre la pauvreté en Afrique. Excluant l'accompagnement sans discernement aux frontières, le Président a lancé un appel à la solidarité internationale afin de lutter efficacement contre la pauvreté en Afrique.

Il était 14H20mn lorsque le Président ivoirien a ouvert les travaux de la Première Réunion spécialisée sur le trafic des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre. Le Président de la République a ensuite convié les participants à un déjeuner.

Au cours des séances plénières du mardi 8 et du mercredi 9 Janvier, la réunion a entendu les communications et allocutions des experts et représentants des pays.

Au titre des communications des experts, deux caractéristiques fondamentales permettent de classer les intervenants en deux groupes :

- d'une part, les acteurs s'inscrivant dans une approche du phénomène au plan multilatéral
- d'autre part, les experts s'inscrivant dans une sphère d'actions au plan national et bilatéral.

Dans ce rapport, il convient de retenir :

Qu'au plan multilatéral, les communications suivantes ont été faites

- Le Bureau sous-régional d'INTERPOL a présenté la « naissance et le développement du trafic des enfants comme forme de criminalité dangereuse pour la société »
- Quant au Secrétariat Général de cette même institution, il a décrit son rôle dans la lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants victimes de trafic
- L'UNICEF est intervenu sur le thème des « actions et stratégies pour la lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants en Afrique L'Ouest et du Centre »
- L'OIM a présenté « la situation actuelle de l'immigration clandestine »,
- Le BIT a abordé le sujet autour du sous-thème « combattre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre,
- Le PNUCID a traité de la question du « protocole additionnel des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses implications au plan régional et international »

Au plan bilatéral, l'Accord de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Mali en matière de lutte contre le trafic et transfrontalier a été présenté à l'assemblée.

Il s'agit d'un cadre juridique qui valorise des mécanismes pertinents de protection et de promotion des Droits des enfants victimes de trafic.

De toutes les communications et travaux, il ressort que :

- Le phénomène du trafic des enfants est une nouvelle forme de criminalité dont le développement préoccupant en Afrique de l'Ouest et du Centre se pose comme un défi majeur

aussi bien aux autorités de nos pays respectifs qu'à l'ensemble de la communauté internationale.

- Quoique existant depuis plus d'une décennie, la reconnaissance officielle du trafic des enfants remonte à la date de juillet 1998 à l'occasion de la tenue d'un atelier technique sous-régional sur le travail des enfants domestiques, en particulier les filles domestiques en Afrique de l'Ouest et du Centre à Cotonou, au BENIN.

- Ce phénomène consiste, pour un individu appelé intermédiaire, moyennant rémunération, à déplacer, par dol ou violence, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un territoire national, un enfant de moins de 18 ans à des fins d'exploitation économique ou sexuelle, généralement avec la complicité de leurs parents.

LES CAUSES DU TRAFIC DES ENFANTS

- Le niveau élevé de la pauvreté dans la sous- région Ouest Africaine et Centrale et la grave crise économique que traversent nos pays du fait principalement de la mévente de nos produits de base ;
- La demande croissante de main d'œuvre infantile bon marché destinée aux stratégies de survie de certains individus ;
- Les traditions migratoires des populations et la déviance des traditions de placement de l'enfant à l'extérieur de la cellule familiale à des fins socio-éducatives ;
- Le désir d'émancipation des enfants eux-mêmes les conduisant à aller ailleurs à la recherche d'une promotion économique et sociale,
- La forte natalité et la polygamie,

- La porosité des frontières entre Etats qui permet aux trafiquants de se déplacer et d'acheminer les enfants d'un point à un autre sans grandes difficultés ;
- L'inexistence, l'insuffisance ou l'inadaptation des législations réglementant la circulation des mineurs, assortie des sanctions dissuasives à l'encontre des malfaiteurs.
- L'insuffisance et la déperdition scolaires.

LA NATURE DU TRAFIC

Deux types de trafic sont à distinguer:

- un trafic interne qui consiste, à l'intérieur d'un même pays à déplacer, les enfants d'une région dite pourvoyeuse (généralement les zones rurales très pauvres) vers les centres urbains ou les régions de grandes productions ;
- un trafic externe ou transfrontalier qui s'effectue d'un pays vers un autre. Ce trafic met en jeu des pays pourvoyeurs, des pays récepteurs et des pays de transit, ceux-ci étant des lieux de regroupement avant l'acheminement des enfants vers les pays récepteurs, leur destination finale.

LES ACTIONS MENEES

Pour faire face au phénomène du trafic et de l'exploitation des enfants, les différents pays ont entrepris des actions à plusieurs niveaux.

Il convient de retenir à ce sujet que la démarche d'ensemble, tant au niveau interne bilatéral que

multilatéral, vise à promouvoir des mesures correctives de prévention, de répression et de réhabilitation.

En matière de prévention, des campagnes de sensibilisation ont été initiées dans l'ensemble de nos pays.

Il ressort en substance des communications que des pratiques nouvelles, des méthodes, des structures d'accompagnement et des modes de participation des familles pourraient faire tâche d'huile s'ils étaient mis en interconnexion au niveau des différents états.

La réponse institutionnelle qui découle de cette préoccupation fait appel à trois axes stratégiques.

Ainsi, l'arsenal juridique constitue-t-il un instrument idéal de lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants.

En tout état de cause, qu'il s'agisse des législations internationales ou nationales, la tendance est au renforcement des possibilités d'action en matière de répression et de réhabilitation.

Les actions menées jusque là l'ont été généralement sur la base des dispositions du Code Pénal pour enlèvement d'enfants en l'absence dans la plupart des cas, de lois spécifiques en matière de trafic et d'exploitation des enfants, s'agissant de la répression.

En la matière, les témoignages de représentants des Etats et du bureau sous-régional de l'OIPC- Interpol ont permis de mettre en relief l'urgence du renforcement des systèmes de protection actuels.

Aussi convient-il que les difficultés liées au déficit d'échange d'informations soient résolues.

La création de banques de données suggérée par la communication du secrétariat général d'Interpol, se présente d'ores et déjà comme une voie d'optimisation des systèmes de gestion des situations criminelles liées au trafic et à l'exploitation des enfants.

La première réunion spécialisée de Yamoussoukro relative au trafic des enfants a par ailleurs mis en relief les insuffisances des dispositifs visant à réhabiliter les enfants victimes de trafic et d'exploitation.

Certes, la prise en charge d'enfants interceptés ou retrouvés est envisagée au niveau de tous les pays et s'accompagne de la mise en place de structures spécifiques et des dispositions relatives aux conditions de rapatriement des victimes.

Mais il reste que des procédures claires entre la police et les organisations d'aide dans les cas de trafic doivent être définies.

DECLARATION DE YAMOUSSOUKRO

La première réunion spécialisée sur le trafic et l'exploitation des enfants a adopté une déclaration dite « Déclaration de Yamoussoukro ».

EXAMEN DU « PROJET D'ACCORD DE COOPERATION RELATIF AU RAPATRIEMENT DES ENFANTS VICTIMES DU TRAFIC EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE »

S'agissant du projet d'Accord initié par le Gouvernement Gabonais, les ministres et délégués représentants des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, des organisations internationales, se félicitent de l'initiative du Gouvernement Gabonais,

1. invitent les Etats de l'Afrique de l'ouest et du Centre, à faire parvenir aux autorités Gabonaises leurs observations sur ledit projet,
2. suggèrent la tenue, au Gabon, d'une réunion technique d'experts pour finaliser le projet,
3. invitent la communauté internationale à soutenir cette initiative.

CONCLUSION

Au total, face au phénomène du trafic et de l'exploitation des enfants, les différents états de la sous-région Ouest Africaine et Centrale ne sont pas restés inactifs. L'appui des organisations internationales multilatérales à ce états est manifeste et les acquis d'une coopération en bonne voie sont significatifs.

Toutefois les différentes communications laissent apparaître des insuffisances tant au niveau des législations que des actions menées.

A cet égard, des mesures correctives et des perspectives sont envisagés dans les travaux de la présente réunion spécialisée.